

## CONSEIL MUNICIPAL DE *(nom de la ville)*

**PROJET DE DÉLIBÉRATION** du ... (date)

### **Création d'un Conseil des Sages**

*A adapter en fonction du contexte :*

L'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la commune, entend mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de la commune.

Dans cet esprit, et conformément à la possibilité qu'en donne le CGCT, article L 2143-2 (comités consultatifs), l'équipe municipale envisage la création d'une instance consultative nommée « Conseil des Sages® », conforme au concept et à la méthodologie définis par la Fédération française des Villes et Conseil des Sages (FVCS), qui promeut la participation citoyenne des seniors depuis plus de 25 ans et que notre commune est appelée à rejoindre (grille tarifaire jointe) pour bénéficier du droit d'usage des outils de cette fédération et de son appui.

Le Conseil des Sages® de .... *(nom de la ville)* sera une instance de réflexion et de propositions, ouverte aux ... *(gentilé)* âgés de 55 ans et plus, qui pourra conseiller le Maire et le Conseil Municipal sur l'ensemble des sujets intéressant notre commune, de sa propre initiative ou à la demande du Maire.

Ses membres mèneront une réflexion collective, non partisane, soucieuse de l'intérêt général.

Toute personne âgée de plus de 55 ans, dégagée de tout engagement professionnel, et disposée à accorder du temps à la réflexion collective, pourra déposer sa candidature.

Une fois la mise en place de cette instance formellement décidée par le Conseil municipal, un appel à candidature sera lancé auprès de la population, selon des modalités qui seront précisées et que la FVCS laisse à notre appréciation. Cet appel à candidature précisera notamment les éventuelles règles de sélection des candidats, de gestion de liste d'attente et le cas échéant de nombre maximal de membres au sein du Conseil des Sages.

Après cet appel à candidature, la composition du Conseil des Sages® sera soumise à une délibération du Conseil Municipal, sur proposition du Maire.

Les conseillers « Sages » seront tenus à la discrétion sur les sujets relevant de leurs travaux.

Un règlement intérieur sera établi en conformité avec les valeurs de la Charte de la FVCS (Fédération française des Villes et Conseils des Sages®).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DÉCIDER d'adhérer à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages,** pour un montant de cotisation pour l'année 2021 établi à ...X € (montant selon grille jointe)
- **DE DECIDER** la création d'un Conseil des Sages
- **D'AUTORISER** le Maire à donner suite à cette décision, et en particulier mettre en œuvre un appel à candidatures, et signer tout document se rapportant à cette décision.